

2022

PROJET SOCIAL.PENSION DE FAMILLE.



SOMMAIRE

A. Contexte historique

B. Les porteurs de projet

1. Vivre au Peux
2. Soliha
3. La Fondation Abbé Pierre

C. Le lieu et son bâti

1. Le projet immobilier
2. La mobilité en milieu rural

D. Les résidents

1. Public accueilli et orientation
2. Modalités d'attribution des logements
3. L'accompagnement
4. Organisation de la vie quotidienne
5. Les lieux d'expressions

E. Les intervenants

1. Les salariés
2. Les bénévoles
3. Organisation du travail d'accompagnement

F. Les partenariats et réseaux

G. L'évaluation



A. Contexte historique

Depuis les années 70, le hameau du Peux, sur la commune du Pin, entre Bressuire et Mauléon est un lieu d'accueil pour personnes fragiles.

Tout d'abord avec La Cité des Cloches, des personnes valides et handicapées partageaient le quotidien et les ressources. Afin de continuer à subvenir à leurs besoins une communauté Emmaüs a vu le jour dans les années 80.

Le site du Peux faisait alors partie intégrante de la communauté Emmaüs Peupins. Les compagnons accueillis étant vieillissant et porteurs de handicap. Ils ne pouvaient donc plus assumer le travail demandé pour subvenir aux ressources de la communauté. L'association Vivre au Peux a été créée fin 2014 afin de poursuivre le logement et l'accompagnement de ces personnes.

Le dispositif de pension de famille a été choisi pour assurer le financement de la structure. Il correspond aux besoins des résidents présents et à ceux du territoire. L'agrément pour 22 places a été accordé en novembre 2019.

B. Les porteurs du projet

1. Vivre au Peux

Vivre au Peux est une association loi 1901, créée en 2014 pour développer et faire perdurer un lieu d'accueil sur le site du Peux. Elle appartient maintenant à la branche 2 « Action sociale et logement » d'Emmaüs France.

Vivre au Peux c'est aujourd'hui 30 personnes accueillies sur 3 dispositifs :

- Une pension de famille de 22 places qui va se développer grâce à un projet immobilier en cours avec SOLIHA. Actuellement 12 places sont financées.
- Un Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile : Nous hébergeons et accompagnons 15 personnes dans leur demande d'asile et leur intégration socio-professionnelle.
- Un accueil solidaire : Nous logeons 3 personnes qui adhèrent au projet et qui ne peuvent bénéficier ni du dispositif pension de famille ni celui de l'HUDA.



2. SOLIHA

SOLIHA (Solidaires pour l'habitat) - anciennement Réseau PACT et Réseau Habitat & Développement - est une association privée au service de l'habitat. Depuis 1942, elle intervient en faveur des personnes défavorisées, fragiles ou vulnérables sur deux axes : le maintien et l'accès dans le logement.

Fortement ancré dans les territoires, SOLIHA agit auprès des collectivités, et avec le soutien des institutions, pour apporter des réponses adaptées aux besoins des populations et aux spécificités des territoires.

3. La Fondation Abbé Pierre

Créée en 1992, la **Fondation Abbé Pierre** a pour objet d'agir afin que les personnes les plus défavorisées puissent accéder à un logement décent et à une vie digne.

La Fondation Abbé Pierre fait du combat contre le mal-logement sa préoccupation pour « être la voix des sans voix » et rendre visible des situations inacceptables.

Pour réduire les situations de mal-logement, la **Fondation Abbé Pierre** agit sur le terrain, à travers notamment ses Agences Régionales, en soutenant financièrement une multitude d'actions associatives. Son réseau de Boutiques Solidarité réparti sur toute la France, constitue un premier refuge pour les personnes en grande précarité. Ces lieux accueillent, écoutent et orientent les personnes en grande majorité sans domicile, grâce à des services de base (petits déjeuners, douches, bagagerie), à l'accès aux droits, à la santé, au logement et à des ateliers divers. Pour les personnes les plus isolées, le réseau de 45 Pensions de famille offre à la fois des logements individuels et une animation de la vie collective pour leur permettre de retrouver une place dans la société, car il est souvent compliqué de passer de la rue au logement autonome sans accompagnement. A Paris, son Espace Solidarité Habitat apporte son soutien et son expertise juridique aux parisiens mal-logés (menacés d'expulsion, logés en habitat indigne, victimes de discrimination....



Projet social. Pension de famille

L'exclusion évolue, elle touche des publics nouveaux (jeunes, familles), sous d'autres formes parfois. **La Fondation Abbé Pierre** se doit d'expérimenter, d'encourager les innovations afin de s'adapter à ces nouveaux phénomènes et y apporter des réponses. La Fondation Abbé Pierre milite aussi afin que les personnes, une fois logées, puissent vivre décemment et dignement. Parce qu'un toit ne suffit pas pour se sentir pleinement citoyen, elle soutient l'accès à la culture, tout particulièrement pour les personnes les plus vulnérables.

En 2019 la FAP a soutenu 811 projets pour 19 265 000 € en France et à l'international. 410 structures ont été soutenues financièrement. En 2019, 35 Pension de Famille ont été soutenues.

C. Le lieu et son bâti

1. Le projet immobilier

Vivre au Peux est déjà propriétaire d'un ensemble de maisons sur le site du Peux. Le projet d'agrandissement de la pension de famille est d'une part, d'utiliser au maximum le bâti existant en le réhabilitant et d'autre part de construire au service du projet social.

Pour accueillir plus et dans de meilleures conditions, Vivre au Peux, avec SOLIHA (Bailleur social) met en place un projet immobilier.

En amont le choix a été fait de travailler avec des architectes qui partagent nos valeurs :

Cabinet d'architecture et d'Urbanisme (A.T.A.U. Royan)



Métisse. (Jocelyn Fuseau Bressuire)



Projet social. Pension de famille

Les architectes sont venus s'imprégner de l'histoire du lieu, de la manière dont les habitants actuels ont investi les lieux et des projets réfléchis par l'association.

Le projet immobilier s'étend sur une partie du hameau.

Le projet immobilier est au service du projet social. L'équilibre est recherché entre les parties communes et les parties privatives, permettant à chaque habitant d'aller vers l'autre ou de se recentrer sur lui-même.

2. LA MOBILITE EN MILIEU RURAL

La pension de famille de Vivre au Peux est située en zone rurale sur une départementale, axe routier entre Bressuire et Cholet avec deux lignes de bus qui s'arrêtent au Peux. Cela permet aux résidents une certaine autonomie mais ce n'est pas suffisant, certaines communes ne sont pas desservies.

Vivre au Peux possède des véhicules qui permettent d'assurer chaque semaine une sortie course destinée aux résidents.

L'association assure des transports pour des accompagnements spécifiques (médecin, services sociaux...) et des activités socio-culturelles.

D. Les résidents

1. Public accueilli et orientation

La Pension de Famille de Vivre au Peux accueille un public en difficulté mais faisant preuve d'une réelle autonomie et ne pouvant accéder à un logement seul en raison de son isolement affectif et social.

Il s'agit de personnes bénéficiaires des minima sociaux (RSA, AAH, retraite...), ayant eu des parcours de vie chaotique, marqués par des ruptures familiales, économiques ou sociales.

Une attention particulière est portée à l'équilibre du groupe, afin d'éviter une ghettoïsation. Pour cela, il semble intéressant d'offrir une mixité sociale, de genre, d'âge, de milieu et d'origine. Cette mixité se révèle être un atout en termes de dynamique de groupe, de richesse des échanges, de partage d'expérience, mais aussi de respect et de tolérance.



2. Modalités d'attribution des logements

Les candidats au logement sont invités à faire une première visite avec le partenaire orienteur.

Elle permet à l'intéressé de voir si cela correspond à ses attentes et ses besoins. Un premier ressenti de la personne, des partenaires et de l'équipe en découle. Si nécessaire, il peut y avoir une deuxième visite.

Le SIAO (Service intégré d'accueil et d'orientation) du département oriente les candidatures.

Le dossier est présenté en commission d'attribution de logement de Vivre au Peux. La délibération est faite à la suite de l'étude du dossier et aux observations de l'équipe.

> *Un avis « sous réserve » est rendu* : Les membres de la commission ne pouvant délibérer en raison d'un manque d'informations concernant la personne. L'équipe de la Pension de Famille collecte les informations complémentaires. Son dossier est réétudié à la commission suivante.

> *Un avis défavorable est rendu* : Pour le ou les motif(s) précisés par la Commission d'Attribution Logement, la personne ne peut prétendre à un logement sur notre Pension de Famille au jour de l'examen du dossier.

> *Un avis favorable est rendu* : Le demandeur et le partenaire orienteur sont recontactés afin de définir une date d'entrée. La personne doit avoir la capacité de verser la caution et de donner une attestation d'assurance responsabilité civile.



Projet social. Pension de famille

La Commission d'attribution de Logements :

Elle se réunit à chaque fois qu'il y a un logement qui se libère.

Elle est composée de :

- La DDETSPP
- Un membre du SIAO
- Le directeur de la pension de famille
- Un membre de l'équipe d'accompagnement
- Un administrateur de Vivre au Peux
- Des représentants des organismes partenaires : tutelle, CCAS, CMS...

Les partenaires orienteurs sont invités à venir présenter les dossiers.

3. L'accompagnement

L'équipe d'accompagnement et d'animation est composée de professionnels d'horizons différents. Chaque membre de l'équipe a sa spécificité mais le principe qui s'apparente plutôt à de la multi-référence amène chacun à être polyvalent.

Le préalable à tout accompagnement est de s'assurer de l'acceptation de la personne.

L'équipe veille à ce que le résident puisse faire ses choix, faire valoir ses droits, qu'il soit considéré. Elle établit une relation de confiance, est attentive au bien-être de la personne, au risque d'isolement. Les animations et le collectif sont des outils privilégiés au service de l'accompagnement.

Elle exerce un accompagnement qui tend à s'adapter à la personne plutôt qu'au lieu. Chaque résident a un référent qui coordonne l'accompagnement individuel et mets en place des entretiens réguliers. En fonction des besoins, il informe et oriente la personne vers les partenaires extérieurs et travaille en lien avec eux.



4. Organisation de la vie quotidienne

L'animation pris dans son sens premier d'animer, « animare » se rapproche « de donner une âme », donner de la vie...

Des activités collectives sont proposées toutes les semaines, chaque résident peut y participer.

Notre lieu se veut ouvert et accueillant ; les activités sont l'occasion de rencontres à l'extérieur ou d'invitation dans nos locaux. Elles s'appuient éventuellement sur la présence de bénévoles ou d'intervenants qualifiés.

Ceci est la condition pour permettre à notre structure de rester vivante et dynamique.

Ces activités sont mises en place pour assurer une cohésion de groupe, rompre l'isolement et créer des liens. Elles sont proposées à l'ensemble des habitants du lieu afin de favoriser les relations entre les différents publics accueillis.

Elles font appel à différentes médiations afin de renforcer l'estime de soi et le sentiment d'utilité sociale. Elles permettent aussi de rythmer le temps et de donner des repères.

En parallèle de ces activités organisées, les personnes peuvent participer, à la mesure de leurs moyens et de leurs désirs, à l'entretien du site (entretien et embellissements des espaces extérieurs, travaux dans les maisons...)

Voici les activités actuellement réalisées :

- Moment convivial autour d'un café (9h et 16h)
- Préparation et partage du repas du midi
- Des ateliers : peinture, mosaïque, jardin, bricolage, couture...
- Après-midi jeux de société
- Aide au transport pour la banque alimentaire / Ramasse des invendus
- Piscine / activité sportive



Projet social. Pension de famille

- Balade / Sorties nature
- Sorties : cinéma, bowling, musée, théâtre...
- Animations à thème (percussions, marionnettes, feutrage de laine...)
- Participation à divers festivals

L'animation de la vie quotidienne est coconstruite avec les résidents, les salariés et les bénévoles par le biais de :

- La commission animation qui est composé de salariés et bénévoles
- Les réunions de résidents
- Les temps d'échanges informels

5. Les lieux d'expression

Les réunions de résidents :

Elles réunissent tous les résidents et les salariés et permettent de réguler la vie du groupe. C'est un lieu où chacun peut s'exprimer, faire des propositions. Le respect de chacun est demandé pour une communication fluide et positive. Les thèmes abordés sont variés, à l'initiative des résidents et/ou des salariés. Ponctuellement des bénévoles peuvent y être invités.

Les réunions de conseil d'administration :

Les statuts de VAP permettent à un résident élu de siéger et ainsi participer au fonctionnement de l'association.



E. Les intervenants

1. Les salariés

L'équipe salariée de la pension de famille représente 2.55 ETP répartis sur les pôles suivants :

- Accompagnement et animation : Soutien à la vie quotidienne
Repérage des besoins et orientation vers les services adaptés
Organisation d'activités collectives et d'animations.
- Entretien des bâtiments : suivi de l'état des logements et des bâtiments collectifs
- Gestion administrative

La notion de travail d'équipe est primordiale. Chaque salarié, de la place qu'il occupe va exercer ces fonctions auprès des résidents dans les différents moments du quotidien et de l'accompagnement. C'est cet ensemble de moments partagés, dans la confiance établie qui va tisser autour du résident cette fonction de bienveillance nécessaire au maintien de son équilibre.

2. Les bénévoles

Les bénévoles actifs au nombre d'une vingtaine sont intégrés dans ce dispositif d'accompagnement. Des liens se créent avec eux lors d'accompagnements individuels ou d'activités partagées et concourent là aussi au maintien de l'équilibre du résident. Un travail de collaboration se fait entre l'équipe salariée et l'équipe bénévole, basée sur la charte du bénévole et un devoir de discrétion.



3. Organisation du travail d'accompagnement :

- Les réunions d'équipe : elles ont lieu toutes les semaines sur une durée de 2h30. C'est un temps d'organisation, de régulation, de réflexion et de prises de décision.
- Les supervisions : elles ont lieu tous les deux mois sur une durée de 2h, avec l'ensemble de l'équipe, avec un intervenant professionnel extérieur. Elles permettent une prise de recul et de conscience par rapport à des situations complexes ou des fonctionnements d'équipe parfois difficiles.
- Des rencontres bénévoles régulières. Elles permettent d'échanger sur des problématiques rencontrés par les bénévoles dans les actions qu'ils mènent auprès des résidents, réfléchir à l'impact de leurs actions, réajuster, proposer.

F. PARTENARIAT ET RESEAU

Le partenariat institutionnel

- La DDETSPP (direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations) est inhérente à la pension de famille, c'est elle qui octroie les subventions de fonctionnement et qui évalue nos actions.
- La CAF : convention qui définit le montant des redevances et ouvre droit au APL foyer. *Il s'établira au moment de la livraison de l'espace immobilier par SOLIHA.*
- Bailleur social SOLIHA : établit le montant de la redevance versée par Vivre au Peux, modalités de fonctionnement entre propriétaire et gestionnaire.
- La fondation Abbé Pierre : partenaire financier pour l'investissement immobilier et dans l'animation de la pension de famille. C'est aussi la possibilité pour les résidents de participer à des actions nationales autour des vacances, de la culture, de la pratique artistique. (Festival « C'est pas du luxe », « Sète à toi », ...).



Projet social. Pension de famille

- Emmaüs France Branche 2 (action social et logement) : L'appartenance à ce mouvement permet une ouverture de champs de réflexion, une possibilité de rencontres avec d'autres structures et l'accès à des ressources.
- La DDT (Direction départemental des territoires) et l'Agglo 2b sont partenaires financiers pour l'investissement immobilier.
- SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation) : oriente les demandes de logement.
- Les sociétés Phoenix et Comerso : récupération hebdomadaire d'invendus alimentaires.
- La banque alimentaire des Deux Sèvres : dons alimentaires délivrés à la quinzaine.

Le partenariat d'action :

Le partenariat d'action s'est développé autour d'acteurs locaux qui partagent nos valeurs et avec qui nous avons la possibilité de développer des temps collectifs ou individuels de partage et d'ouverture. L'objectif est de permettre à chacun de s'épanouir à l'extérieur de la pension de famille s'il le souhaite.

Ces partenariats sont en constante évolution.

- Le plat de résistance : il s'agit d'une cantine militante située à Combrand (4kms du Peux)
- Les centres socioculturels
- Mairie du Pin
- Emmaüs Peupins
- Ateliers du Bocage
- Association du secteur : actions régulières ou ponctuelles, artistes locaux, centres de loisirs...



G. L'ÉVALUATION

1. Les outils d'évaluation :

a) Le Rapport d'activités :

Il est à destination des équipes, des partenaires et du public, il relate les informations qualitatives et quantitatives des dispositifs de l'association pour l'année écoulée.

Afin de nous donner les moyens de progresser, ne pas être en « décalage » dans nos missions, par rapport aux besoins du terrain, nous voulons développer nos actions, tant par l'évaluation de nos services, que par la démarche d'analyse de nos pratiques.

b) Les réunions d'équipe :

Articulées autour d'un ordre du jour, elles sont l'occasion d'échanger sur les situations des personnes accueillies, la mise en place de divers ateliers et activités. Elles permettent de faire le point sur l'organisation du service et la transmission d'informations.

c) Les commissions :

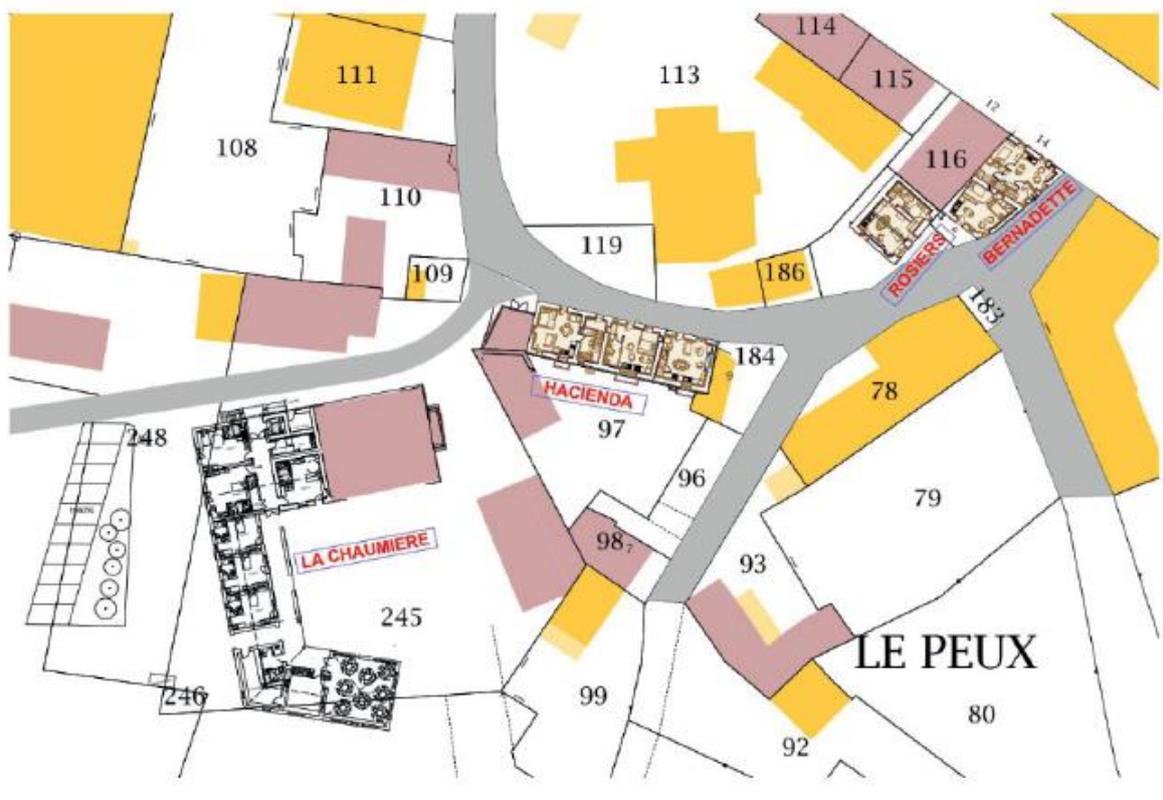
Chacune dans leur domaine (finances et travaux, vie associative, animation) elles sont garantes du projet associatif et ont un regard sur les actions mises en place. Elles sont composées à la fois de salariés, d'administrateurs et de bénévoles. Ces commissions font des observations qui, reprises en équipe permettent d'ajuster les actions.

Ce projet social sera régulièrement évalué et réajusté.

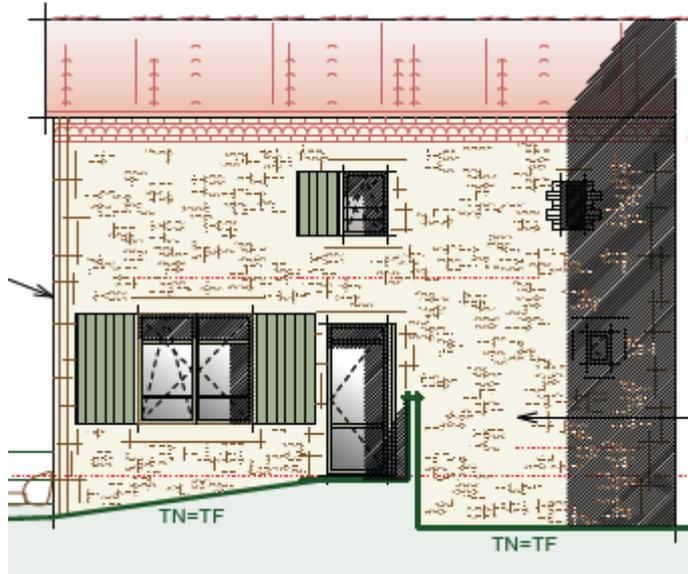


Annexe

Plan du projet immobilier



Projet social. Pension de famille





CHARTRE DES BENEVOLES DE VIVRE AU PEUX

L'association Vivre Au Peux a pour objet de mettre en œuvre les orientations d'Emmaüs International, d'Emmaüs Europe et d'Emmaüs France dans l'esprit du Manifeste Universel d'Emmaüs.

Elle a pour objet de lutter contre les injustices, et les diverses formes d'exclusion, à la fois leurs causes et leurs conséquences, notamment par l'accueil de personnes en situation d'exclusion sociale ou de handicap.

L'association se donne tous moyens d'action qu'elle juge nécessaires pour répondre à son objet. En particulier et notamment, elle peut :

- Proposer un habitat partagé,
- Développer des actions s'appuyant sur la vie quotidienne afin de créer des liens sociaux et affectifs,
- Développer des actions en faveur d'une ouverture sociale et culturelle.

Chaque bénévole est adhérent à l'association ; à ce titre il s'engage à respecter les statuts et les valeurs de l'association qui lui ont été transmis lors de son accueil.

Dans le cadre du projet associatif, les missions du bénévole sont plus particulièrement les suivantes :

- Accompagner les personnes accueillies lors des activités et sorties
- Participer à la vie quotidienne de la maison : cuisine, transport, aménagement et entretien des espaces collectifs
- Assumer la gouvernance de l'association
-

Chaque bénévole est invité à inscrire son action dans les notions suivantes :

Respecter la personne et l'environnement

-Reconnaître et accepter les différences et la singularité de chacun sans porter de jugement

-Développer une attitude d'accueil et de bienveillance

- Avoir confiance en la capacité de chacun à conquérir son autonomie, être acteur de sa propre vie et développer des relations sociales.

-Faire preuve de discrétion et respecter un devoir de réserve, de neutralité politique et religieuse,

- Favoriser une consommation raisonnée



Projet social. Pension de famille

Partager et être solidaire

- Permettre à chacune et chacun de trouver sa place.
- Mettre en commun les ressources, les compétences, les savoirs, en encourageant la participation active des personnes.
- Agir pour des projets communs est, pour le bénévole, source d'épanouissement et de valorisation personnelle.

Favorisant le lien social par l'écoute et l'accompagnement, le bénévole est soumis, comme le reste du personnel au secret professionnel. Aussi les bénévoles doivent garder pour eux les confidences reçues.

Il travaille nécessairement en équipe avec d'autres bénévoles et les professionnels. Conscient des exigences indispensables à l'accompagnement de personnes vulnérables, il est invité à rendre compte de toute remarque et/ou suggestion à l'association.

Les activités bénévoles ne peuvent recouvrir aucune des tâches qui relèvent des attributions de l'équipe salariée.

Ces interventions s'exercent dans le cadre du projet de vie de l'établissement sous la responsabilité de la direction.

La reconnaissance du bénévolat implique le respect de la vie privée et familiale du bénévole.

Seront pris en charge par l'Association :

- Le remboursement de l'ensemble des frais exposés dans l'exercice de ses activités,
- La couverture des risques encourus ou les dommages qu'il ferait involontairement encourir à des tiers du fait de ses activités,
- La proposition de formations adaptées aux fonctions exercées et l'organisation de temps de convivialité et d'échanges, pour favoriser un sentiment d'appartenance à l'association

Fait à :

Le :

Le bénévole

Le représentant de Vivre au Peux

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Signature :

Signature :

